

# Galates

## Études sur la Parole destinées à aider le chrétien dans la lecture du saint Livre

J.N. Darby

L'épître aux Galates place devant nous la grande source des afflictions et des combats de l'apôtre Paul dans les lieux où il avait prêché l'évangile, et ce qui était, en même temps, le moyen principal employé par l'ennemi pour corrompre l'évangile. Dieu, il est vrai, dans Son amour, a approprié l'évangile aux besoins de l'homme. L'ennemi fait descendre ce qui porte encore ce nom au niveau de l'orgueilleuse volonté de l'homme et de la corruption de son cœur naturel, faisant du christianisme une religion qui convienne à ce cœur au lieu d'en être une qui est l'expression du cœur de Dieu — d'un Dieu entièrement saint — et la révélation de ce qu'Il a fait dans Son amour pour nous mettre en communion avec Sa sainteté. On voit en même temps, dans cette épître, la liaison entre la doctrine judaïsante<sup>[1]</sup> de ceux qui entravaient l'œuvre de l'apôtre et les attaques constamment dirigées contre son ministère, parce que ce ministère ressortissait directement à la puissance du Saint Esprit et à l'autorité immédiate d'un Christ glorifié, et montrait l'homme comme ruiné, et le judaïsme qui a affaire avec l'homme, comme entièrement mis de côté. En combattant les efforts des judaïsants, l'apôtre établit nécessairement les principes élémentaires de la justification par la grâce.

Les traces de ce combat avec l'esprit judaïsant par lequel Satan cherchait à détruire le vrai christianisme, et celles du maintien, de la part de l'apôtre, de la liberté et de l'autorité de son ministère, se retrouvent dans une foule de passages, soit dans les épîtres aux Corinthiens, aux Philippiens, aux Colossiens et à Timothée, soit pour ce qui est de l'histoire, dans les Actes. Dans l'épître qui nous occupe maintenant, les deux sujets sont traités d'une manière directe et formelle : l'évangile est par conséquent réduit à ses plus simples éléments, la grâce à sa plus simple expression ; mais à l'égard de l'erreur, la question n'est que plus fortement tranchée, l'opposition irréconciliable des deux principes, l'évangile et le judaïsme, plus nettement dessinée.

Dieu a permis l'envahissement de l'Assemblée par les principes du judaïsme dès les premiers jours de son existence, afin que nous eussions une réponse, donnée par l'inspiration divine, à ces mêmes principes, lorsqu'ils seraient développés dans un système établi qui réclamerait la soumission des enfants de Dieu avec la prétention d'être l'Église qu'Il avait fondée et le seul ministère qu'Il reconnaissait. La source immédiate du vrai ministère selon l'évangile que Paul prêchait aux Gentils, l'impossibilité d'unir ensemble la loi et cet évangile, de lier en un même faisceau la soumission aux ordonnances et la distinction des jours avec la sainte et céleste liberté dans laquelle nous introduit un Christ ressuscité, en un mot, l'impossibilité d'unir la religion de la chair avec celle de l'Esprit, est clairement constatée dans cette épître.

L'apôtre établit, dès le début, l'indépendance vis-à-vis de tous les autres hommes, du ministère qu'il exerçait, en indiquant la vraie source d'où il l'avait reçu sans l'intervention d'un instrument intermédiaire quelconque. Il ajoute, pour montrer que les Galates abandonnaient la foi commune des saints : « Tous les frères qui sont avec moi » (v. 1, 2) ; aussi, en abordant le sujet de son épître, l'apôtre déclare d'emblée que la doctrine introduite par les judaïsants parmi les Galates, était un autre évangile (mais un évangile qui n'en était pas un), et non l'évangile de Christ.

Paul commence donc par déclarer qu'il n'est apôtre ni de la part des hommes, ni par l'homme. Il ne vient pas de la part des hommes comme si les hommes l'avaient envoyé, et ce n'est pas par le moyen d'aucun homme qu'il a reçu sa mission, mais par Jésus Christ et par Dieu le Père, qui L'a ressuscité d'entre les morts : par Jésus Christ, sur le chemin de Damas [Act. 9, 5-6], et par le Père, il me semble, quand le Saint Esprit a dit : « Mettez-moi à part Barnabas et Saul » (Act. 13, 2). L'apôtre parle ainsi, afin de montrer que son ministère découlait directement de la source première de tout vrai bien et de toute autorité légitime<sup>[2]</sup>.

Comme de coutume, il souhaite aux assemblées la grâce et la paix de la part de Dieu envisagé dans Son caractère de Père, et de la part de Jésus dans Son caractère de Seigneur. Mais il ajoute ici au nom de Jésus ce qui appartient au caractère de l'évangile que les Galates avaient perdu de vue, savoir que Christ s'était donné Lui-même pour nos péchés afin de nous délivrer de ce présent siècle mauvais (v. 4). L'homme naturel, dans ses péchés, appartient à ce siècle mauvais ; les Galates voulaient y rentrer sous le prétexte d'une justice selon la loi. Christ s'était donné Lui-même pour nos péchés afin de nous en retirer, car le monde est jugé. Envisagés comme dans la chair, nous sommes du monde. Or la justice de la loi se rattache aux hommes dans la chair. C'est l'homme en tant que dans la chair qui doit l'accomplir, et la chair a sa sphère dans ce monde : la justice que l'homme voudrait accomplir dans la chair est dirigée selon les éléments de ce monde [Col. 2, 20]. La justice légale, l'homme dans la chair, et le monde vont ensemble. Christ au contraire nous a vus comme pécheurs, n'ayant pas de justice, et Il s'est donné pour nos péchés et afin de nous délivrer de ce monde condamné, où les hommes cherchent à établir leur justice en se plaçant sur le terrain de la chair qui ne l'accomplit jamais. Cette délivrance aussi est selon la volonté de Dieu notre Père. Il veut avoir un peuple céleste, racheté selon cet amour qui nous a donné une place dans le ciel auprès de Lui, et une vie dans laquelle opère le Saint Esprit pour nous faire jouir de cette position bénie, et nous faire marcher dans la liberté et dans la sainteté que Dieu nous donne dans cette nouvelle création, dont Jésus Lui-même, ressuscité et glorifié, est le chef et la gloire.

L'apôtre aborde son sujet sans préambule ; il en était rempli, et l'état des Galates qui abandonnaient l'évangile dans ses fondements, le faisait jaillir d'un cœur oppressé et, je puis dire, indigné. Comment était-il possible que les Galates eussent abandonné si promptement Celui qui les avait appelés selon la puissance de la grâce de Christ, pour embrasser un évangile différent ! C'était par l'appel de Dieu qu'ils avaient part à la glorieuse liberté et au salut qui a sa réalisation dans le ciel. C'était par la rédemption que Christ avait accomplie et par la grâce qui nous appartient en Lui, qu'ils jouissaient du bonheur céleste et chrétien, et maintenant ils se tournaient vers un témoignage tout à fait différent, vers un témoignage qui n'était pas un autre évangile, une autre vraie bonne nouvelle ! Cet autre évangile n'en était pas un, et ne faisait que troubler les esprits en pervertissant le vrai évangile. Or, dit l'apôtre, en répétant ses paroles pour faire sentir l'importance qu'il y attachait, si moi-même ou un ange du ciel vous prêchait quelque chose outre l'évangile que je vous ai déjà prêché, qu'il soit anathème (v. 9). Remarquez ici que l'apôtre ne veut aucune addition à ce qu'il avait prêché.

Les chrétiens judaïsants ne niaient pas Christ formellement ; ils voulaient à Christ ajouter la circoncision. Mais l'évangile que l'apôtre avait prêché était l'évangile complet et entier ; on ne pouvait rien y ajouter sans l'altérer, sans dire qu'il n'était pas l'évangile parfait, sans réellement ajouter quelque chose d'une autre nature, c'est-à-dire sans le corrompre, car la révélation entièrement céleste de Dieu était ce que Paul leur avait enseigné. L'apôtre, dans ses enseignements, avait complété le cercle de la doctrine de Dieu. Y ajouter était nier sa perfection, en altérer le caractère, et la corrompre. L'apôtre ne parle pas d'une doctrine ouvertement opposée à l'évangile, mais de ce qui est en dehors de l'évangile qu'il avait prêché. Aussi dit-il qu'il ne peut pas y avoir un *autre* évangile : ce qu'on a voulu prêcher est différent ; mais il n'y a pas de bonne nouvelle en dehors de ce que lui a prêché. Toute autre doctrine n'était qu'une corruption de la vraie bonne nouvelle, corruption par

laquelle on troublait les âmes. Ainsi, par amour pour les âmes, l'apôtre pouvait anathématiser ceux qui détournaient les Galates de la vérité parfaite qu'il avait annoncée. C'était l'évangile de Dieu Lui-même ; toute autre chose était de Satan. Si Paul lui-même apportait autre chose que l'évangile qu'il avait autrefois prêché, qu'il fût anathème. Le pur évangile tout entier était déjà annoncé et revendiquait au nom de Dieu ses droits contre tout ce qui prétendait s'associer avec lui. Paul cherchait-il à contenter les hommes dans son évangile, ou à plaire aux hommes ? Nullement ; il n'aurait pas été le serviteur de Christ, s'il l'avait fait.

L'apôtre en vient donc historiquement à son ministère et à la question de savoir si l'homme entrait pour quelque chose dans ce ministère. Son évangile n'était pas selon l'homme, car il ne l'avait reçu d'aucun homme ; il n'avait pas été enseigné par l'homme. Ce qu'il possédait venait directement par la révélation que Jésus Christ lui en avait faite. Et quand Dieu, qui l'avait mis à part dès le ventre de sa mère et l'avait appelé par Sa grâce, voulut révéler Son Fils en lui, la révélation eut à l'instant toute sa puissance comme telle. L'apôtre ne consulta personne. Il n'entra pas en relation avec les autres apôtres, mais il agit tout de suite indépendamment d'eux, comme étant enseigné directement de Dieu. Ce n'est que trois ans plus tard qu'il alla à Jérusalem faire la connaissance de Pierre, et qu'il vit aussi Jacques. Les assemblées de la Judée ne le connaissaient pas de visage ; seulement elles glorifiaient Dieu pour la grâce qu'il avait reçue. Du reste, Paul n'a passé que quinze jours à Jérusalem ; puis il est allé en Syrie et en Cilicie.

*Chapitre 2.* — Quatorze ans plus tard, Paul monta à Jérusalem avec Barnabas (c'est l'histoire du chapitre 15 des Actes), et il prit Tite avec lui. Mais Tite, tout Gentil qu'il était, n'avait pas été circoncis, preuve évidente de la liberté dans laquelle l'apôtre se maintenait publiquement. C'était une démarche hardie de sa part d'avoir pris Tite avec lui, et d'avoir tranché ainsi la question entre lui et les chrétiens judaïsants. Il était monté à Jérusalem à cause des faux frères qui voulaient épier la liberté dans laquelle l'apôtre, qui en jouissait lui-même par l'Esprit, introduisait les croyants ; et il y était monté en vertu d'une révélation (v. 2-4).

On peut remarquer ici comment les communications de Dieu peuvent intérieurement guider notre conduite, quoique nous cédions à des motifs que d'autres nous présentent. Dans le chapitre 15 des Actes, nous trouvons l'histoire extérieure ; ici, ce qui a gouverné le cœur de l'apôtre. Dieu — afin que la question fût décidée à Jérusalem, pour fermer toutes les bouches et maintenir l'unité — n'a pas permis que l'apôtre eût le dessus à Antioche ou qu'il réglât sur les lieux mêmes la marche de l'assemblée qui s'était formée dans cette ville. Dieu n'a pas permis non plus à Paul de s'isoler dans ses propres convictions, mais Il l'a fait monter à Jérusalem et communiquer aux principaux apôtres ce qu'il enseignait, afin qu'il y eût communauté de témoignage sur ce point important, et qu'eux aussi reconnussent Paul comme enseigné de Dieu indépendamment d'eux ; et afin qu'en même temps ils reconnussent son ministère comme celui d'un homme envoyé de Dieu et agissant de Sa part autant qu'eux-mêmes. Car bien que Dieu ait voulu que Paul leur communiquât ce qu'il avait enseigné à d'autres, il n'a cependant rien reçu d'eux. L'effet de sa communication fut qu'ils reconnurent la grâce que Dieu lui avait accordée et le ministère que Dieu lui avait donné auprès des Gentils, et ils lui donnèrent, à lui et à Barnabas, la main d'association.

Fût-il monté plus tôt, quelle qu'eût été sa connaissance, les preuves de son ministère spécial et indépendant n'eussent pas existé ; mais Paul avait travaillé des années avec fruit sans recevoir aucune mission de la part des autres apôtres, et ceux-ci durent reconnaître son apostolat, ainsi que les connaissances que Dieu lui avait départies, comme étant le don immédiat de Dieu. Les preuves étaient là, et Dieu avait reconnu cet apostolat, comme Il l'avait donné. Les douze n'avaient rien d'autre à faire que de le reconnaître, s'ils reconnaissaient Dieu comme la source de tous ces dons excellents. Paul était apôtre de la part de Dieu sans

leur intervention. Ils pouvaient reconnaître son ministère, et, dans ce ministère, le Dieu qui leur avait donné celui qu'ils exerçaient eux-mêmes.

De plus, Paul avait toujours agi d'une manière indépendante dans l'accomplissement de sa mission. Quand Pierre était venu à Antioche, il lui avait résisté en face, parce que Pierre était à blâmer. Celui-ci n'était pas, quant à Paul, comme un supérieur devant lequel ses subordonnés devaient garder un respectueux silence. Bien que Dieu eût agi puissamment en Pierre, cependant Paul, son compagnon dans l'apostolat, fidèle à Celui qui l'avait appelé, ne pouvait pas laisser falsifier l'évangile confié à ses propres soins par le Seigneur Lui-même. Ardent comme il l'était, le pauvre Pierre était toujours trop préoccupé de l'opinion d'autrui. Or l'opinion qui prévaut dans le monde est toujours celle qui influence le cœur de l'homme, et cette opinion est toujours ce qui donne une certaine gloire à l'homme selon la chair. Paul, enseigné d'en haut et plein de la puissance de l'Esprit qui, en révélant la gloire céleste, lui avait fait sentir que tout ce qui exaltait la chair obscurcissait cette gloire et falsifiait l'évangile qui l'annonçait, Paul, qui vivait et se mouvait moralement dans la nouvelle création dont un Christ glorifié est le centre, Paul, aussi ferme qu'il était ardent, parce qu'il réalisait les choses qui ne se voient pas, aussi clairvoyant que ferme, parce qu'il vivait dans la réalisation des choses spirituelles et célestes en Christ, Paul, pour lequel gagner Christ ainsi glorifié était tout [Phil. 3, 8], voit clairement la marche charnelle de l'apôtre de la circoncision. Il n'est pas retenu par la crainte de l'homme ; il est occupé de Christ, qui était son tout, et de la vérité. Il n'épargne pas celui qui renverse cette vérité, quelle que fût sa position dans l'Assemblée.

La conduite de Pierre était de la dissimulation. Tandis qu'il était seul, là où l'influence de la vérité céleste prévalait, il mangeait avec les Gentils, s'entourant de la réputation de marcher dans la même liberté que d'autres. Mais quand certaines personnes étaient venues d'auprès de Jacques, de Jérusalem, où il demeurait lui-même habituellement, de ce milieu où la chair religieuse et ses habitudes exerçaient encore, sous la patiente bonté de Dieu, une si grande puissance, il n'avait plus osé user d'une liberté réprouvée par ces chrétiens qui étaient encore Juifs dans leurs sentiments : il s'était retiré. Quelle pauvre chose que l'homme ! Et nous sommes faibles en proportion de notre importance devant les hommes ; quand nous ne sommes rien, nous pouvons tout faire, pour autant qu'il s'agit de l'opinion humaine. En même temps, nous exerçons une influence fâcheuse sur les autres dans la mesure où ils nous influencent, nous l'exerçons dans la mesure où nous cédon à l'influence qu'exerce sur nos cœurs le désir de maintenir notre réputation parmi eux ; et toute l'estime dans laquelle nous sommes tenus, même si c'est justement, devient un moyen de mal<sup>[3]</sup>.

Pierre, qui craint ceux qui sont venus de Jérusalem, entraîne tous les Juifs et Barnabas lui-même dans sa dissimulation (v. 11-13). Paul, plein d'énergie et fidèle par la grâce, reste seul debout, et il reprend Pierre devant tous. Pourquoi forcer les Gentils de vivre comme des Juifs pour jouir de la pleine communion chrétienne, quand lui, Juif, s'était senti libre de vivre comme les Gentils ? Eux-mêmes, Juifs de nature, et non pauvres pécheurs d'entre les Gentils, ils avaient abandonné la loi comme moyen de s'assurer la faveur de Dieu et s'étaient réfugiés en Christ : or, s'ils cherchaient à rebâtir l'édifice des obligations légales pour acquérir la justice, pourquoi l'avaient-ils renversé ? Si l'on rebâtissait ce qu'on avait détruit, on se démontrait transgresseur en l'ayant renversé. Et plus que cela, puisque c'était pour venir à Christ, pour remplacer l'efficacité qu'ils avaient auparavant supposée à la loi comme moyen de justification, qu'ils avaient renoncé à chercher la justice par la loi, Christ était un ministre de péché ; Sa doctrine les avait rendus transgresseurs ! En effet, en rebâtissant l'édifice de la loi, ils démontraient qu'ils n'auraient pas dû le renverser. Or c'était Christ qui les avait fait agir ainsi.

À quelle conséquence conduisait la faiblesse qui, pour plaire aux hommes, revenait aux choses dans lesquelles la chair trouvait son profit ! Combien peu Pierre pensait à cette conséquence ! Combien peu bien des

chrétiens se doutent de la vraie portée de leurs principes légaux ! S'appuyer sur les ordonnances, c'est s'appuyer sur la chair ; il n'y a pas d'ordonnances dans le ciel. Quand Christ, qui s'y trouve, est tout, on ne peut s'appuyer sur elles. Christ, sans doute, a établi des ordonnances, d'un côté pour distinguer du monde les siens par ce qui fait qu'ils ne sont plus du monde [Jean 17, 14-16], mais qu'ils sont morts au monde avec Lui, et de l'autre, pour les rassembler sur le terrain de ce qui peut seul les unir tous — celui de la croix et d'une rédemption accomplie — pour les unir dans l'unité de Son corps. Mais si, au lieu de se servir de ces ordonnances selon Sa volonté et avec actions de grâces, on s'appuie sur elles, on a abandonné la plénitude, la suffisance de Christ pour faire fond sur la chair qui peut ainsi s'occuper de ces ordonnances, et trouver en elles sa fatale nourriture et un voile pour cacher le Sauveur parfait, de la mort duquel, en tant qu'en rapport avec ce monde et avec l'homme vivant dans la chair, ces ordonnances nous parlent si clairement. S'appuyer sur les ordonnances chrétiennes, c'est précisément changer l'ordre des mots, nier la précieuse et solennelle vérité qu'elles nous présentent, savoir qu'il n'y a plus de justice selon la chair, puisque Christ est mort et ressuscité.

C'est ce que Paul sentait profondément ; c'est ce qu'il avait été appelé à placer devant les yeux et les consciences des hommes par la puissance de l'Esprit Saint. Que d'afflictions, que de combats, sa tâche lui a coûtés ! La chair de l'homme aime à avoir quelque crédit : elle ne supporte pas d'être traitée de vile et d'incapable de bien, d'être exclue et condamnée au néant, non par des efforts pour s'annuler elle-même, ce qui la rétablirait dans toute son importance, mais par une œuvre qui la laisse dans sa vraie nullité, et qui a prononcé sur elle le jugement absolu de la mort, de sorte que, convaincue de n'être rien que péché, elle n'a plus qu'à se taire. Sa place est d'être morte, et non pas de devenir meilleure. Nous avons le droit et le pouvoir de tenir la chair pour morte, parce que Christ est mort et que nous vivons de Sa vie de résurrection : Il est devenu Lui-même notre vie. Vivant en Lui, je traite la chair comme morte, je ne lui suis pas débiteur. Dieu a condamné le péché dans la chair, en ce que Son Fils est venu en ressemblance de chair de péché et pour le péché [Rom. 8, 3] : c'est ce grand principe d'être morts avec Christ que l'apôtre met en évidence à la fin de ce chapitre, toutefois en reconnaissant d'abord la force de la loi pour apporter la mort dans la conscience. Paul avait découvert qu'être sous une loi, c'était se trouver condamné à la mort. Il avait éprouvé en esprit toute la force de ce principe ; son âme avait réalisé la mort dans toute sa puissance. Il était mort, mais s'il était mort, il était mort à la loi. Le pouvoir d'une loi ne s'étend pas au-delà de la vie ; sa victime une fois morte, elle n'a plus de pouvoir sur elle. Or Paul avait reconnu cette vérité, et attribuant au principe de loi toute sa force, il se confessait lui-même pour mort par la loi, mort donc à la loi. Mais comment ? Était-ce en subissant les conséquences éternelles de la violation de la loi, car si la loi tuait, elle condamnait aussi (voyez 2 Cor. 3, 9) ? Nullement. Il s'agit de toute autre chose ici. Paul ne niait pas l'autorité de la loi, il en reconnaissait la force dans son âme, mais dans la mort, afin qu'il vécût pour Dieu.

Mais où pouvait-il trouver cette vie, si la loi ne faisait que le tuer ? C'est ce qu'il explique. Ce n'était pas lui-même placé sous sa propre responsabilité et exposé qu'il était aux conséquences finales de la violation de la loi, qui pouvait trouver la vie en elle. Christ avait été crucifié, Lui qui pouvait subir la malédiction de la loi de Dieu et la mort, et néanmoins vivre de la sainte et puissante vie que rien ne pouvait ôter, de cette vie qui rendait impossible à la mort de Le retenir, bien qu'en grâce Il l'ait goûtée. Or l'apôtre, atteint par cette même grâce qu'il reconnaissait selon la vérité comme un pauvre pécheur assujetti à la mort, et bénissant le Dieu qui lui accordait la grâce de la vie et de l'acceptation gratuite en Christ, avait été associé à Christ dans Sa mort selon les conseils de Dieu — chose maintenant réalisée par la foi et devenue vraie pratiquement par Christ, qui, mort et ressuscité, était sa vie. Il était crucifié avec Lui, de sorte que la condamnation de la loi était passée pour Paul. C'était Christ que la mort sous la loi avait atteint. La loi avait atteint Saul le pécheur dans la personne de Celui qui s'était donné Lui-même pour lui en fait, et maintenant elle avait atteint Saul dans sa conscience, et y avait

apporté la mort, mais la mort du vieil homme (voyez Rom. 7, 9, 10), et elle n'avait plus aucun droit sur Paul, car la vie à laquelle la domination de la loi se rattachait, avait trouvé sa fin sur la croix. Christ avait aussi porté les péchés de Saul ; mais ce n'est pas le sujet que l'apôtre traite ici, il s'occupe de la domination de la loi sur lui, vivant sur la terre. Néanmoins Paul vivait, toutefois non pas lui, mais Christ, dans cette vie dans laquelle Christ était ressuscité d'entre les morts : Christ vivait en lui. Ainsi la domination de la loi sur lui disparaissait, tout en attribuant à la loi toute sa force, parce que cette domination se rattachait à la vie à l'égard de laquelle Paul se tenait pour mort en Christ, qui avait réellement subi la mort dans ce but. Paul vivait de cette puissante et sainte vie, dans la perfection et dans l'énergie de laquelle Christ était ressuscité d'entre les morts après avoir subi la malédiction de la loi [3, 13]. Paul vivait à Dieu et tenait pour morte la vie corrompue de la chair. Sa vie puisait tout son caractère, toute sa manière d'être de la source d'où elle découlait.

Mais la créature a besoin d'un objet pour lequel elle vit, et il en était ainsi quant à l'âme de Paul ; elle vivait dans la foi de Jésus Christ. Par la foi en Jésus Christ Paul vivait de fait. Le Christ qui était la source de sa vie, qui était sa vie, en était aussi l'objet. C'est ce qui caractérise toujours la vie de Christ en nous ; Lui-même en est l'objet, Lui seul. Christ est personnellement l'objet dont la vie se nourrit, le fait étant toujours devant notre esprit que c'est en mourant par amour pour nous que Celui qui était capable de le faire, le Fils de Dieu, nous a donné cette vie, à nous, quittes ainsi du péché par l'efficacité de cette mort même. Il est tout revêtu à nos yeux de l'amour qu'Il nous a montré dans Sa mort. Nous vivons par la foi au Fils de Dieu qui nous a aimés et s'est donné pour nous. Et ici c'est la vie personnelle, la foi individuelle qui nous attachent à Christ et qui nous Le rendent précieux comme objet de la foi intime de notre âme. Ainsi on n'anéantit pas la grâce de Dieu, car si la justice s'établissait sur un principe de loi, Christ serait donc mort en vain, puisque ce serait en observant la loi nous-mêmes que nous acquerions la justice, chacun dans nos propres personnes. Quelle perte affreuse, irréparable, que de perdre un Christ tel que Celui que nous avons connu sous la grâce, une telle justice, un tel amour, le Fils de Dieu notre portion, notre vie ; le Fils de Dieu qui s'est dévoué pour nous, et qui est à nous.

*Chapitre 3.* — C'est cette pensée qui réveille les forts sentiments de l'apôtre. « Ô Galates insensés », continue-t-il, « qui vous a ensorcelés ? ». Christ avait été pourtant dépeint, comme crucifié devant leurs yeux. Leur folie paraissait plus étonnante encore en présence de ce qu'ils avaient reçu, de ce dont ils jouissaient de fait sous l'évangile, et de leurs souffrances pour cet évangile. Avaient-ils reçu l'Esprit par des œuvres faites sur un principe de loi, ou par un témoignage que leur foi avait reçu ? Ayant commencé par la puissance de l'Esprit, voulaient-ils s'élever à la perfection par la misérable chair ? Ils avaient souffert pour l'évangile, pour le pur évangile non mélangé avec le judaïsme et la loi. Tout cela était-il donc en vain ? Et encore, celui qui leur communiquait l'Esprit et qui faisait des miracles au milieu d'eux, le faisait-il par des œuvres accomplies sur un principe de loi, ou en rapport avec un témoignage que la foi recevait ? comme Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté à justice. C'était le principe établi de Dieu dans le cas du père des croyants. Par conséquent, ceux qui se plaçaient par la grâce sur le principe de la foi, ceux-là étaient les fils d'Abraham ; et l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les Gentils par la foi, avait annoncé d'avance cet évangile à Abraham, en lui disant : « En toi, toutes les nations seront bénies ».

L'épître est nécessairement élémentaire, car les Galates abandonnaient le fondement, et l'apôtre insiste sur cela. Les grands principes de l'épître sont — en relation avec la présence connue de l'Esprit — la promesse de la grâce avant la loi et, en contraste avec celle-ci, Christ, l'accomplissement de la promesse, et la loi intervenant dans l'intervalle. Les Gentils étaient ainsi héritiers en Christ, le vrai et seul héritier de la promesse, et les Juifs acquéraient la position de fils.

Nous avons donc le principe sur lequel Abraham était placé devant Dieu, et la déclaration que c'était en lui que les Gentils seraient bénis. Ceux donc qui sont sur le principe de la foi, sont bénis avec le croyant Abraham, tandis que la loi prononce une malédiction expresse sur ceux qui ne l'observent pas tout entière. Cet emploi du chapitre 27 du Deutéronome a été considéré ailleurs. Je rappelle seulement ici que les douze tribus ayant été divisées en deux compagnies de six chacune, l'une pour annoncer la bénédiction, l'autre la malédiction, les malédictions seules sont rapportées, et les bénédictions entièrement omises — circonstance frappante, employée par l'apôtre pour montrer le vrai caractère de la loi. En même temps, l'Écriture démontre clairement que ce ne sont pas les œuvres de loi qui justifient, car elle dit : « Le juste vivra sur le principe de la foi ; or la loi n'est pas sur le principe de la foi, mais elle dit : Celui qui a *fait* ces choses vivra par elles » (v. 11, 12). Mais l'autorité de la loi ne doit-elle pas être maintenue comme étant celle de Dieu ? Certainement. Mais Christ a porté la malédiction de la loi, ayant racheté et délivré ceux qui, soumis auparavant à la sentence de la loi, croient maintenant en Lui, afin que la bénédiction d'Abraham parvînt aux Gentils par Lui, et qu'ainsi tous les croyants, Juifs et Gentils, reçussent l'Esprit qui avait été promis.

Christ avait épuisé pour le croyant, auparavant assujetti à la loi et coupable de l'avoir violée, toute la malédiction que la loi prononçait contre le coupable ; et la loi, qui distinguait Israël des autres nations, avait perdu sa force pour le Juif qui croyait en Jésus, par l'acte même qui rendait le plus frappant témoignage à l'autorité de cette loi. La barrière qui séparait Israël des Gentils n'existait donc plus, et l'ancienne promesse de la bénédiction pouvait couler librement (selon les termes dans lesquels elle était faite à Abraham) sur les Gentils par le canal de Christ, qui avait ôté la malédiction qui pesait par la loi sur le Juif : et tous deux, Juifs et Gentils, en croyant en Christ, pouvaient recevoir le Saint Esprit, objet des promesses de Dieu dans ce temps de bénédiction.

Ayant touché ce point, l'apôtre traite maintenant, non pas de l'effet de la loi sur la conscience, mais des relations de la loi et de la promesse entre elles. Or la promesse avait été donnée la première, et non seulement elle avait été donnée, mais elle avait été confirmée : et n'eût-elle été qu'un engagement d'homme confirmé solennellement, on ne pouvait ni l'annuler ni y ajouter. Or Dieu s'était engagé envers Abraham, par promesse, quatre cent trente ans avant la loi, ayant déposé, pour ainsi dire, dans sa personne la bénédiction des Gentils (Gen. 12). Cette promesse fut confirmée<sup>[4]</sup> à sa semence (Isaac, Gen. 22) et à un seul ; il n'est pas dit : aux semences, mais : à ta semence, et c'est Christ qui est cette semence. Un Juif ne nierait pas ce dernier point. Maintenant, la loi venant si longtemps après, ne saurait annuler la promesse faite auparavant et confirmée solennellement par Dieu, de sorte que la promesse n'eût pas son effet ; car si l'héritage était sur un principe de loi, il n'était plus sur celui de la promesse. Or Dieu l'a donné à Abraham par promesse (v. 18). « Pourquoi donc la loi », puisque la promesse immuable était déjà donnée et que l'héritage devait échoir à l'objet de cette promesse sans que la loi pût rien y changer ? C'est qu'il y a une autre question entre l'âme et Dieu, ou si l'on veut, entre Dieu et l'homme, savoir celle de la justice. La grâce qui veut donner la bénédiction et qui la promet d'avance, n'est pas la seule source de bénédiction pour nous. La question de justice doit être réglée avec Dieu, la question du péché et de la culpabilité de l'homme.

Or la promesse qui était inconditionnelle et faite à Christ, ne soulevait pas la question de justice. Il était nécessaire qu'elle fût soulevée, et en premier lieu en requérant la justice de la part de l'homme qui était responsable d'en être revêtu et d'y marcher devant Dieu. L'homme aurait dû être juste devant Dieu. Or le péché était déjà là, lorsque la loi a été donnée ; et, en réalité, c'est pour rendre le péché manifeste que la loi est intervenue. Le péché était bien là ; la volonté de l'homme était rebelle à Dieu : mais la loi faisait ressortir la force

de cette méchante volonté, et manifestait son entier mépris de Dieu en franchissant la barrière que la défense de Dieu élevait entre elle et ses désirs.

La loi a été ajoutée afin qu'il y eût des transgressions — non pas (nous l'avons déjà vu en étudiant l'épître aux Romains où ce même sujet est traité) pour qu'il y eût du péché, mais afin qu'il y eût des transgressions par lesquelles la conscience de l'homme pût être atteinte, et la sentence de mort et de condamnation être rendue sensible à son cœur léger et insouciant. La loi donc a été introduite entre la promesse elle-même et son accomplissement, afin que le véritable état moral de l'homme fût mis en évidence. Or les circonstances dans lesquelles la loi a été donnée montraient clairement que la loi n'était nullement le moyen de l'accomplissement de la promesse, mais qu'elle plaçait au contraire l'homme sur un tout autre terrain. La loi donnait à l'homme la connaissance de ce qu'il était, et lui faisait comprendre en même temps l'impossibilité pour lui de se tenir devant Dieu sur le pied de sa propre responsabilité. Dieu avait fait une promesse sans condition à la semence d'Abraham : Il l'accomplira infailliblement, car Il est Dieu. Mais la communication de la loi n'a pas été directe et immédiate de la part de Dieu. La loi est ordonnée par des anges. Ce n'est pas Dieu qui, en parlant, s'engage simplement Lui-même par Sa propre parole envers la personne en faveur de laquelle la promesse doit s'accomplir. Les anges de gloire qui n'avaient aucune part aux promesses (car c'étaient des anges qui brillaient dans la gloire de Sinaï, voyez Ps. 68) ont, par la volonté de Dieu, revêtu de la splendeur de leur dignité la proclamation de la loi ; mais le Dieu des anges et d'Israël se tenait à part, caché dans Son sanctuaire de nuages, de flammes et d'épaisses ténèbres. Il était environné de gloire ; Il se rendait redoutable dans Sa magnificence, mais Il ne se montrait pas Lui-même. Il avait donné la promesse en personne ; un *médiateur* apportait la loi. Or l'existence d'un médiateur suppose nécessairement deux parties ; mais Dieu est un, et c'était le fondement de toute la religion des Juifs. Il y avait donc une autre partie de laquelle dépendait la stabilité de l'alliance faite en Sinaï ; et, en effet, Moïse montait et descendait de la montagne, rapportant les paroles de l'Éternel à Israël et la réponse d'Israël qui s'engageait à l'accomplissement de ce que l'Éternel lui imposait comme condition de la jouissance de ce qui lui avait été promis. « Si vous écoutez attentivement ma voix et si vous gardez mon alliance » [Ex. 19, 5], dit l'Éternel ; — « Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons » [Ex. 19, 8], répond Israël par l'intermédiaire de Moïse.

Quelles furent les conséquences ? L'apôtre, avec une touchante tendresse, à ce qu'il me paraît, ne répond pas à cette question ; il ne tire pas les conséquences évidentes de son raisonnement. Son but était de montrer la différence qu'il y a entre la promesse et la loi, sans blesser inutilement le cœur d'un peuple qu'il aimait. Au contraire, il s'efforce tout de suite d'empêcher qu'on ne fût scandalisé de ce qu'il avait dit, tout en développant en même temps sa thèse. « La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? » dit-il. Nullement (v. 21). Si une loi, capable de donner la vie, avait été donnée, alors la justice (car c'est là notre sujet dans ce passage) aurait été par la loi. L'homme, possédant une vie divine, se serait trouvé juste de la justice qu'il aurait accomplie. La loi promettait la bénédiction de Dieu moyennant l'obéissance de l'homme ; si elle avait pu donner la vie en même temps, cette obéissance aurait existé ; la justice aurait été accomplie sur le pied de la loi ; ceux auxquels la promesse avait été faite auraient joui de son accomplissement en vertu de leur propre justice. Or, c'est le contraire qui est arrivé ; car après tout l'homme, Juif ou Gentil, est pécheur de sa nature ; sans loi, il est l'esclave de ses passions sans frein ; sous la loi, il montre la force de ses passions en la violant. L'Écriture a renfermé tout sous le péché, afin que la promesse, par la foi en Jésus Christ, fût accomplie en faveur de ceux qui croient.

Or avant que vînt la foi (c'est-à-dire la foi chrétienne, comme principe de relation avec Dieu, avant que l'existence des objets positifs de la foi dans la personne, dans l'œuvre et dans la gloire de Christ homme, fût devenue le moyen d'établir la foi de l'évangile), les Juifs avaient été « gardés sous la loi », « renfermés » en vue

de la jouissance de ce privilège qui devait venir. La loi avait été ainsi, pour le Juif, comme un gouverneur d'enfant jusqu'à Christ, afin qu'il fût justifié sur le principe de la foi. En attendant il n'était pas sans frein ; il était gardé à part, non moins coupable que le Gentil, mais gardé à part pour une justification dont la nécessité était rendue plus évidente par la loi, qu'il n'accomplissait pas, mais qui exigeait la justice de la part de l'homme, montrant ainsi que Dieu voulait cette justice. Mais aussitôt que la foi fut venue, ceux qui jusqu'alors avaient été soumis à la loi, n'étaient plus sous la tutelle de la loi qui les liait seulement jusqu'à ce que la foi fût venue. Car cette foi, en plaçant l'homme immédiatement en présence de Dieu, et en faisant du croyant un fils du Père de gloire, ne laissait plus de lieu aux soins du gouverneur employé pendant le bas âge de celui qui était maintenant affranchi et en relation directe avec le Père.

Ainsi le croyant est un fils en relation immédiate avec son Père, avec Dieu : Dieu Lui-même étant manifesté. Il est fils, parce que tous ceux qui ont été baptisés pour avoir part aux privilèges qui sont en Christ, ont revêtu Christ. Ils ne sont pas devant Dieu comme des Juifs ou comme des Gentils, des esclaves et des hommes libres, des hommes et des femmes, ils sont devant Dieu selon leur position en Christ, tous un en Lui : Christ est pour tous la mesure commune et unique de leur relation avec Dieu. Mais ce Christ est, comme nous l'avons vu, la seule semence d'Abraham ; or si les Gentils sont en Christ, ils entrent par conséquent dans cette position privilégiée, ils sont en Christ la semence d'Abraham et héritiers selon la promesse faite à cette semence. Ainsi la position relative du Juif, alors même qu'il était pieux, avant la venue de Christ, et celle du croyant, Juif ou Gentil, lorsque Christ a été révélé, est clairement constatée. L'apôtre résume la différence entre ces deux positions au commencement du chapitre suivant.

*Chapitre 4.* — Paul compare le croyant, avant la venue de Christ, à un enfant en bas âge qui n'a pas de relation directe avec son père, de sorte que celui-ci lui communique ses pensées, mais qui reçoit les ordres de son père, sans que celui-ci en rende compte, comme un serviteur aurait à les recevoir. Il est placé sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps voulu par le père. Ainsi les Juifs, bien qu'ils fussent héritiers des promesses, n'étaient pas en relation avec le Père et Ses conseils en Jésus, mais ils étaient en tutelle sous des principes qui tenaient au système du monde présent, d'une création corrompue et déchue. Leur marche était ordonnée de Dieu dans ce système, mais n'allait pas au-delà. Nous parlons du système par lequel ils étaient dirigés, quoiqu'ils pussent recevoir de temps à autre quelques lueurs divines pour leur révéler le ciel, afin de les encourager dans l'espérance, ces lueurs même rendant plus ténébreux encore le système sous le régime duquel ils étaient placés. Sous la loi donc, tout héritiers qu'ils étaient, les Juifs étaient assujettis à la servitude. Mais lorsque le temps fut accompli et mûr pour cela, Dieu envoya Son Fils, acte qui découlait de Sa souveraine bonté pour l'accomplissement de Ses conseils éternels et pour la manifestation de tout Son caractère. *Dieu* L'envoyait : c'est Lui qui agissait. La loi exigeait que l'homme agît, et elle manifestait que l'homme était tout le contraire de ce qu'il aurait dû être selon la loi. Or le Fils de Dieu vient de la part de Dieu : *Il n'exige rien*. Il est manifesté dans le monde en relation avec les hommes, sous le double aspect d'homme né de femme, et d'homme sous la loi.

Si le péché et la mort sont entrés par la femme, Christ entra aussi dans ce monde par la femme ; si, par la loi, l'homme est placé sous la condamnation, Christ se place aussi sous la loi : Il prend sous ce double rapport la position dans laquelle l'homme se trouvait ; Il la prend sans péché, en grâce, mais avec la responsabilité qui s'y rattachait, responsabilité à laquelle Lui seul a satisfait. Il y avait en Christ la manifestation d'un homme qui avait la connaissance du bien et du mal, et qui était en même temps sans péché au milieu du mal, mais il y avait dans la mission de Christ un but encore plus important. Christ est venu pour racheter ceux qui étaient sous la loi, afin que les croyants (quels qu'ils fussent) reçussent l'adoption. Or que les croyants d'entre les Gentils

eussent été admis à avoir part à l'adoption, c'est ce que démontrait l'envoi de l'Esprit qui les faisait crier « Abba, Père » ; car c'est parce qu'ils étaient fils, que Dieu avait envoyé l'Esprit de Son Fils dans leur cœur (v. 6), aussi bien que dans le cœur des Juifs, sans distinction. Le Gentil, étranger à la maison, et le Juif qui, en bas âge, ne différait en rien d'un serviteur, avaient pris l'un et l'autre la position de fils, en relation directe avec le Père, relation dont le Saint Esprit était la puissance et le témoin, en conséquence de la rédemption opérée par le Fils en leur faveur. Le Juif sous la loi avait autant besoin de cette rédemption que le Gentil dans ses péchés, et son efficacité était telle que le croyant n'était pas esclave, mais fils, et s'il était fils, héritier aussi de Dieu par Christ. Auparavant les Gentils avaient été esclaves, non de la loi, il est vrai, mais de ce qui de sa nature n'était pas Dieu. Ils ne connaissaient pas Dieu, et étaient esclaves de tout ce qui portait le nom de Dieu pour l'aveuglement du cœur de l'homme éloigné de Celui qui est vraiment Dieu, et de Sa connaissance.

Or que faisaient-ils, ces Gentils devenus chrétiens ? Ils voulaient se placer encore sous l'esclavage de ces misérables éléments mondains et charnels auxquels ils avaient été naguère assujettis ; de ces choses dont l'homme charnel pouvait faire sa religion sans avoir une seule pensée morale ou spirituelle, de ces choses qui plaçaient la gloire qu'on doit rendre à Dieu dans des observances extérieures dont un incrédule, un païen qui ne connaissait pas Dieu, pouvait faire sa religion et se glorifier.

Comme figures que Dieu employait pour rendre d'avance témoignage des réalités qui sont en Christ, les ordonnances avaient leur juste valeur. Dieu savait comment concilier l'emploi de ces figures, utiles pour la foi, avec un système religieux qui mettait à l'épreuve l'homme dans la chair et qui devait montrer si, aidé de tous les moyens, l'homme était capable de se tenir devant Dieu et de Le servir. Mais revenir à ces ordonnances, faites pour l'homme dans la chair, maintenant que la substance de ce qui était préfiguré par les ombres existait, et que Dieu avait montré l'incapacité dans laquelle l'homme se trouvait de se rendre juste devant Lui, c'était revenir à la position d'homme dans la chair, et se placer sur ce terrain sans aucun ordre de Dieu qui le sanctionnât. C'était de fait se replacer sur le terrain de l'idolâtrie, c'est-à-dire revenir à une religion charnelle, arrangée par l'homme sans aucune autorité de Dieu, et qui ne mettait nullement l'homme en rapport avec Lui ; car les choses accomplies dans la chair n'ont certainement pas cet effet. « Vous observez », dit Paul, « des jours, et des mois, et des temps, et des années » (v. 10). C'est là ce que faisaient les païens dans leurs religions humaines. Le judaïsme était une religion humaine ordonnée de Dieu, et en y revenant lorsque l'ordonnance de Dieu n'était plus en vigueur, ils ne faisaient que retourner au paganisme, d'où ils avaient été appelés pour avoir part avec Christ aux choses célestes.

Rien ne saurait être plus frappant que cet exposé de ce qu'est le ritualisme après la croix. C'est simplement du paganisme, un retour à la religion de l'homme, lorsque Dieu est pleinement révélé. « Je crains, quant à vous, que peut-être je n'aie travaillé en vain pour vous », dit l'apôtre (v. 11). Mais les Galates lui reprochaient de ne pas être un Juif fidèle selon la loi, puisqu'il s'était affranchi de son autorité. « Soyez comme moi, car moi aussi je suis comme vous, frères », dit-il, c'est-à-dire libre à l'égard de la loi ; vous ne m'avez fait aucun tort en disant que je le suis : plutôt à Dieu que vous le fussiez autant que moi.

Ensuite l'apôtre rappelle son écharde dans la chair. Cette écharde était quelque chose de nature à le rendre méprisable dans son ministère. Cependant ils l'avaient reçu comme un ange de Dieu, comme Jésus Christ. Qu'était devenu ce bonheur dont ils avaient joui ? Était-il devenu leur ennemi, parce qu'il leur avait dit la vérité ? Le zèle était bon ; mais s'il avait eu pour objet le bien, ils auraient dû y persévérer et non pas seulement le maintenir quand lui, Paul, était présent avec eux. Les nouveaux docteurs étaient très zélés dans le but d'avoir les Galates pour leurs sectateurs et d'exclure l'apôtre, afin de se les attacher. Celui-ci était de nouveau comme en travail d'enfantement, afin que Christ fût formé dans leurs cœurs ; témoignage touchant de la force de son

amour chrétien. Cet amour avait un caractère tout divin; il ne s'affaiblissait pas par le désappointement qu'aurait pu produire leur ingratitude, parce qu'il avait sa source en dehors de l'attrait de son objet. Moïse disait : Ai-je conçu tout ce peuple, que je doive le porter dans mon sein (Nomb. 11, 12) ? Paul est prêt à passer une seconde fois par ce travail d'enfantement.

Il ne sait que dire. Il voudrait être auprès d'eux afin de pouvoir, en les voyant, adapter ses paroles à leur condition, car ils avaient réellement abandonné le terrain chrétien. L'apôtre leur demande, puisqu'ils désirent être sous la loi, s'ils veulent écouter la loi ? En elle ils pourraient voir les deux systèmes dans les types d'Agar et de Sara ; celui de la loi, enfantant pour la servitude, et celui de la grâce, pour la liberté ; et non seulement cela, mais l'exclusion positive de l'héritage pour l'enfant de la servitude. On ne pouvait pas joindre ensemble les deux systèmes ; l'un excluait l'autre. Le fils de la servante était né selon la chair, le fils de la femme libre d'après la promesse ; car la loi et l'alliance de Sinaï sont en rapport avec l'homme dans la chair. Le principe des relations de l'homme avec Dieu, selon la loi (si de telles relations avaient été possibles), était celui d'une relation formée entre l'homme dans la chair et le Dieu juste. Quant à l'homme, la loi et les ordonnances n'étaient qu'une longue servitude, dont le but était de brider la volonté sans que celle-ci fût changée. Il est de toute importance de comprendre que l'homme sous la loi, est l'homme dans la chair. L'homme né de nouveau, mort et ressuscité, n'est plus sous la loi, qui ne domine sur l'homme qu'autant qu'il vit ici-bas [Rom. 7, 1].

Lisez au verset 26 : « La Jérusalem d'en haut est la femme libre qui est notre mère » — et non pas « la mère de nous tous ». La Jérusalem d'en haut est considérée ici en contraste avec la Jérusalem d'en bas qui, dans son principe, répondait à Sinaï. Remarquez que l'apôtre ne traite pas ici la question de la violation de la loi ; mais la question de son principe. La loi elle-même place l'homme dans un état de servitude : elle est imposée à l'homme dans la chair, et il lui est opposé. Par le fait même qu'il a une volonté propre, la loi et cette volonté sont en conflit. La volonté propre n'est pas l'obéissance.

Le verset 27 présente à plusieurs esprits une certaine difficulté, parce que, en général, on confond ce qui y est dit avec Agar et Sara ; mais l'apôtre y présente une considération à part, suggérée par l'idée de la Jérusalem d'en haut. Ce verset est une citation du chapitre 54 d'Ésaïe, qui célèbre la joie et la gloire de la Jérusalem terrestre au commencement du millénium. L'apôtre cite ce passage du prophète pour montrer que Jérusalem avait eu plus d'enfants pendant le temps de sa désolation que pendant le temps où elle avait un mari. Dans le millénium, l'Éternel, le Seigneur, sera son mari. Il l'avait été avant le rejet du peuple. Actuellement Jérusalem est désolée, elle n'enfante pas ; néanmoins il y a plus d'enfants que lorsqu'elle était mariée. Telles sont les voies merveilleuses de Dieu. Tous les chrétiens sont comptés, quand les choses terrestres reprendront leur cours, comme les enfants de Jérusalem, mais de Jérusalem sans mari et désolée, de sorte que les Galates ne devaient pas la reconnaître comme si Dieu la reconnaissait encore. Sara n'était pas sans mari. Le passage cité d'Ésaïe introduit un autre ordre d'idées : Jérusalem sans mari et désolée (de sorte qu'à proprement parler elle n'a point d'enfants), a plus d'enfants maintenant qu'aux plus beaux jours de son histoire lorsque l'Éternel était un mari pour elle. Car pour ce qui regarde la promesse, l'évangile est sorti d'elle. L'Assemblée n'est pas « de promesse ». Elle était dans le conseil caché de Dieu, dont les promesses n'avaient jamais parlé. Sa position est plus élevée ; mais ici l'enseignement de l'apôtre ne s'élève pas à cette hauteur. Mais nous chrétiens, nous sommes aussi enfants de la promesse et non de la chair. Les fils d'Israël selon la chair n'avaient pas d'autre prétention que d'être enfants d'Abraham, selon la chair. Nous sommes tels seulement par promesse. Or la Parole de Dieu chasse l'enfant de la femme esclave, né selon la chair, afin qu'il ne soit pas héritier avec l'enfant de la promesse. Pour nous, nous sommes enfants de la promesse.

*Chapitre 5.* — C'est dans cette liberté, la liberté de Christ — par allusion à la femme libre et à la Jérusalem d'en haut [4, 26] — qu'il faut se tenir ferme et ne pas se placer de nouveau sous le joug de la loi ; si l'on se place sur ce terrain-là, on est responsable d'accomplir personnellement la loi, et la loi tout entière, et Christ n'est d'aucun profit. On ne peut s'appuyer sur l'œuvre de Christ comme justice et puis se tenir soi-même pour responsable d'accomplir la justice selon la loi. Les deux choses se contredisent. C'est pourquoi aussi on ne serait plus sous la grâce. On aurait abandonné la grâce afin de satisfaire aux exigences de la loi. Cela n'est pas la position du chrétien.

Voici quelle est cette position. Le chrétien ne cherche pas la justice devant Dieu comme un homme qui ne la possède pas : il est la justice de Dieu en Christ [2 Cor. 5, 21], et Christ Lui-même est la mesure de cette justice. Le Saint Esprit demeure dans le chrétien. La foi se repose dans cette justice comme Dieu y trouve Son repos, et cette foi est soutenue par le Saint Esprit qui tourne le cœur établi dans cette justice, vers la gloire qui en est la récompense — récompense dont Christ jouit déjà — de sorte que nous savons ce que cette justice mérite. Christ est dans la gloire due à la justice, à l'œuvre qu'Il a accomplie. Nous connaissons cette justice en vertu de ce qu'Il a opéré, parce que Dieu a reconnu Son œuvre en Le plaçant en haut à Sa droite. La gloire dans laquelle Il se trouve est la juste récompense de cette justice, comme elle en est la preuve. L'Esprit révèle la gloire et nous scelle cette justice sur laquelle la foi se fonde. C'est ainsi que l'apôtre l'exprime : « Car nous, par l'Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l'espérance (la gloire espérée) de la justice » (v. 5). Pour nous, c'est par la foi, car nous n'avons pas encore la chose espérée, savoir la gloire due à la justice qui est nôtre ; mais Christ la possède, de sorte que nous savons ce que nous espérons. C'est par l'Esprit que nous connaissons cette gloire, et que nous avons l'assurance de la justice qui nous donne le droit de la posséder. Ce n'est pas la justice que nous attendons, mais par l'Esprit, en croyant, nous attendons l'espérance qui Lui appartient. C'est par la foi, car en Christ, ni la circoncision, ni l'incirconcision n'ont de la valeur, mais la foi opérant par l'amour. Il faut une réalité morale.

Le cœur de l'apôtre est serré à la pensée de ce que les Galates rejetaient, et du mal que faisait la doctrine des judaïsants. Il déborde et s'interrompt au milieu de son raisonnement. « Vous couriez bien », dit-il, « qui est-ce qui vous a arrêtés pour que vous n'obéissiez pas à la vérité ? » (v. 7). Être si aisément persuadé par cette doctrine judaïsante, qui n'était qu'une erreur fatale, n'était pas l'œuvre de Celui qui les avait appelés. Ce n'est pas ainsi que, par la grâce, ils étaient devenus chrétiens. « Un peu de levain fait lever la pâte tout entière ».

Cependant l'apôtre retrouve sa confiance en regardant plus haut. En s'appuyant sur la grâce qui est en Christ pour les siens, il peut se rassurer à l'égard des Galates. Quand il pense à eux, il est incertain [4, 20] ; en pensant à Christ, il a la confiance qu'ils n'auront pas d'autres sentiments. Les Galates étant ainsi délivrés du mal par grâce, comme dans le cas moral des Corinthiens [1 Cor. 5], Paul était prêt à punir toute désobéissance quand tous ceux qui savaient obéir auraient été ramenés pleinement à l'obéissance. Ici aussi, où la doctrine était en question, tous les cœurs susceptibles de l'influence de la vérité seraient ramenés à la puissance de la vérité de Christ, et ceux qui, actifs dans le mal, troublaient les Galates par la fausse doctrine, ceux dont la volonté était engagée dans la propagation de l'erreur, en porteraient la peine.

Il est très beau de voir l'inquiétude de l'apôtre quand il pense aux hommes — inquiétude qui du reste était le fruit de son amour pour les Galates — et la confiance qu'il retrouve, aussitôt qu'il élève son âme au Seigneur. Mais son style abrupt, ses phrases coupées et sans ordre, montrent la préoccupation profonde de son cœur. L'erreur qui sépare l'âme de Christ était pour lui plus terrible que les tristes fruits de la démoralisation pratique. Nous ne trouvons pas les mêmes marques d'agitation dans l'épître aux Corinthiens. Ici, le fondement de tout était en question. Dans le cas des Galates, il s'agissait, d'un côté, de la gloire de Christ le Sauveur, de la seule

chose qui puisse mettre une âme en rapport avec Dieu ; et d'un autre côté d'une œuvre systématique de Satan dont le but était de renverser l'évangile de Christ, essentiel au salut des hommes.

Ici, s'interrompant, l'apôtre ajoute : « Mais moi, frères, si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté ? » (v. 11). On voit en effet que les Juifs étaient habituellement les instigateurs de la persécution dont l'apôtre souffrait de la part des Gentils. L'esprit du judaïsme, l'esprit religieux de l'homme naturel, a été dans tous les siècles le grand instrument de Satan dans son opposition à l'évangile. Si Christ mettait Sa sanction sur la chair, le monde s'accommoderait du christianisme ; il serait aussi religieux qu'on le voudrait, et il se prévaudrait de sa dévotion ; mais alors ce ne serait pas le vrai Christ. Christ est venu comme témoin que l'homme naturel est perdu, méchant et sans espoir, mort dans ses fautes et dans ses péchés [Éph. 2, 1], et que la rédemption est nécessaire ainsi qu'un nouvel homme. Christ est venu en grâce, mais c'est parce que l'homme était incapable d'être restauré, et que par conséquent tout doit être pure grâce et émaner de Dieu. Si Christ voulait avoir affaire avec le vieil homme, tout serait bien ; mais, je le répète, Christ ne serait plus Christ. Le monde donc, le vieil homme, ne supporte pas Christ. Mais il y a chez l'homme une conscience, il y a un besoin de religion, il y a le prestige d'une ancienne religion, à laquelle on tient depuis ses pères, religion vraie peut-être dans ses fondements originaux, mais pervertie. Ainsi le prince du monde se servira de la religion charnelle pour exciter la chair, ennemie toute préparée, une fois qu'elle est réveillée, de la religion spirituelle qui la condamne.

C'est simplement ajouter quelque chose à Christ. Mais quoi ? Si ce n'est pas Christ et le nouvel homme, c'est donc le vieil homme, c'est l'homme pécheur, et à la place d'une rédemption nécessaire et *accomplie* et d'une vie toute nouvelle venant d'en haut, on a un témoignage de la possibilité d'un accord entre le vieil homme et le nouvel homme, un témoignage que la grâce n'est pas nécessaire, sauf tout au plus comme un faible secours, un témoignage que l'homme n'est pas déjà perdu et mort dans ses fautes et dans ses péchés, et que la chair n'est pas essentiellement et absolument mauvaise. Ainsi le nom de Christ servirait à la chair, qui se pare volontiers du crédit de ce nom pour détruire l'évangile de fond en comble. Prêchez la circoncision, acceptez la religion de la chair, et toute difficulté cessera ; le monde acceptera votre évangile, mais ce ne sera pas celui de Christ. La croix, c'est-à-dire la ruine totale de l'homme, démontré en elle ennemi de Dieu, et la rédemption parfaite et accomplie par la grâce, seront toujours un scandale pour celui qui veut maintenir quelque crédit pour la chair. « Je voudrais », dit l'apôtre — car il voit tout l'évangile crouler devant cette ruse de l'ennemi, et les âmes ruinées — « je voudrais que ceux qui vous bouleversent se retranchassent même » (v. 12). Qu'avons-nous vu depuis ? Où est la sainte indignation de l'apôtre ?

L'apôtre traite ensuite des conséquences pratiques de sa doctrine et explique comment la doctrine de la parfaite grâce se lie, sans la loi, à une marche digne du peuple de Dieu. Vous avez donc été appelés à la liberté, dit-il ; seulement n'usez pas de votre liberté comme d'une occasion pour la chair : — c'est ce que la chair ferait volontiers. Dieu a donné la loi pour convaincre de péché ; la chair veut s'en servir pour opérer sa justice. Dieu agit en grâce afin que nous soyons au-dessus du péché et en dehors de sa domination ; la chair voudrait profiter de la grâce comme d'une occasion de pécher sans contrainte. Le chrétien vraiment libre du joug du péché aussi bien que de la condamnation (car Christ ressuscité est sa vie comme Il est sa justice, et l'Esprit est la puissance et le guide de sa marche vers la gloire, et selon Christ), au lieu de servir ses convoitises, cherche à servir les autres, comme libre de le faire en amour. Ainsi la loi est accomplie sans qu'on soit sous son joug, car toute la loi pratique se résume dans cette seule parole : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

Si, cédant à la chair et attaquant ceux qui n'étaient pas circoncis, les Galates se dévoraient les uns les autres, l'apôtre les exhorte à prendre garde de n'être pas consumés l'un par l'autre. Mais il veut donner un enseignement plus positif. Voici ce que je dis, continue-t-il, après avoir interrompu son sujet : « Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair ». Ce n'est pas en se plaçant sous la loi qu'on a de la puissance contre le péché. L'Esprit donné en vertu de l'ascension de Christ, notre justice, à la droite de Dieu, est la puissance du chrétien. Or les deux puissances, la chair et l'Esprit, sont en antagonisme l'une avec l'autre : la chair cherche à nous empêcher de marcher selon l'Esprit, quand nous voudrions le faire, et l'Esprit résiste aux mouvements de la chair pour l'empêcher d'accomplir sa volonté<sup>[5]</sup>. Mais si nous sommes conduits par l'Esprit, nous ne sommes pas sous la loi (v. 18). La sainteté, la vraie sainteté, est accomplie sans la loi, comme aussi la justice n'est pas fondée sur elle. Or il n'y a pas de difficulté pour juger entre ce qui est de la chair et ce qui est de l'Esprit. L'apôtre énumère les tristes fruits de la chair, en y ajoutant le témoignage certain que ceux qui font de pareilles choses n'hériteront pas du royaume de Dieu (v. 19-21). Les fruits de l'Esprit sont également évidents dans leur caractère, et certes contre de telles choses, il n'y a pas de loi (v. 22, 23). Si nous marchons selon l'Esprit, la loi ne trouvera rien à condamner en nous. Or ceux qui sont du Christ, ont crucifié la chair et ses convoitises. C'est ce qu'ils sont ; en tant que chrétiens, c'est ce qui les distingue. Si ces Galates vivaient réellement, c'était par l'Esprit ; ils devaient donc marcher par l'Esprit.

Telle est la réponse à ceux qui alors cherchaient et à ceux qui cherchent maintenant encore à introduire la loi comme moyen de sanctification et comme guide : la puissance et la règle pour la sainteté sont dans l'Esprit. La loi ne donne pas l'Esprit. De plus (car il est évident que ces prétentions d'observer la loi avaient lâché la bride à l'orgueil de la chair), les chrétiens ne doivent pas être désireux de vaine gloire en se provoquant les uns les autres, en se portant envie les uns aux autres.

*Chapitre 6.* — Si quelqu'un, par négligence, a commis quelque faute, la part du chrétien est de restaurer ce membre de Christ — cher à Christ et au chrétien selon l'amour de Christ — et à le faire dans un esprit de douceur, se souvenant que lui-même aussi peut tomber. S'ils désiraient une loi, l'apôtre leur en propose une, savoir de porter les fardeaux les uns des autres, et ainsi d'accomplir la loi du Christ, c'est-à-dire ce qui a été la règle de toute Sa vie à Lui ici-bas. Ce n'est pas en se vantant quand on n'est rien, qu'on acquiert de la vraie gloire. On ne fait que se tromper, dit l'apôtre, en termes qui par leur simplicité jettent un mépris indicible sur ceux qui le faisaient. Ces légalistes se vantaient beaucoup, imposant des fardeaux aux autres, et se revêtant de leur gloire judaïque — ce qui était pour les autres un fardeau que ceux qui le leur imposaient ne leur aidaient pas à porter, était de la vaine gloire pour eux-mêmes : ils se glorifiaient de leur judaïsme et y assujettissaient les autres. Mais quelle était leur œuvre ? Avaient-ils travaillé réellement pour le Seigneur ? Nullement. Qu'ils éprouvassent donc leur propre œuvre : alors ils auraient de quoi se glorifier dans ce qu'ils avaient fait eux-mêmes, s'il y avait une œuvre chrétienne dont ils eussent été les instruments. Ce ne serait pas du moins dans ce qu'ils faisaient alors ; car c'était un autre qui avait fait l'œuvre de Christ en Galatie. Et, après tout, chacun portera son propre fardeau (v. 5).

L'apôtre ajoute quelques mots pratiques. Celui qui est enseigné, doit secourir temporellement ceux qui l'enseignent. Ensuite, bien que la grâce soit parfaite et la rédemption complète, de sorte que le croyant a reçu le Saint Esprit comme sceau, Dieu a attaché des conséquences infaillibles à la marche d'un homme, qu'elle soit selon la chair, ou selon l'Esprit. Les effets suivent la cause, et l'on ne se moquera pas de Dieu en faisant profession de la grâce ou du christianisme, si l'on ne marche pas selon Son Esprit, en un mot comme conduit par l'Esprit qui en est la puissance pratique. De la chair, on moissonnera la corruption ; de l'Esprit, la vie éternelle. Au reste, comme chrétien, il faut avoir de la patience afin de moissonner et ne pas se lasser de faire le

bien : la moisson est sûre. Les fidèles doivent donc faire du bien à tous, et spécialement à ceux de la maison de Dieu.

Paul a écrit cette lettre de sa propre main, chose inusitée pour lui. D'ordinaire il employait la main d'un autre (celle de Tertius, par exemple, pour l'épître aux Romains [Rom. 16, 22]), en dictant ce qu'il voulait dire, et en y ajoutant de sa propre main la bénédiction par laquelle il terminait habituellement ses lettres, comme garantie de l'exactitude de ce qui était écrit (1 Cor. 16, 21 ; 2 Thess. 3, 17). Preuve remarquable de l'importance que l'apôtre attachait à ses écrits, preuve aussi qu'il ne les envoyait pas aux assemblées comme des lettres ordinaires d'homme à homme, mais comme des écrits munis d'une autorité qui exigeait l'emploi de pareilles précautions. Ses lettres étaient investies de l'autorité apostolique. Dans l'épître qui nous occupe, rempli de chagrin, et sentant que les fondements avaient été renversés, l'apôtre écrit tout de sa propre main. Après avoir attiré l'attention des Galates sur ce point, il revient tout de suite au sujet qui avait motivé ce changement dans ses habitudes ordinaires.

Ceux qui recherchaient une belle apparence selon la chair, contraignaient les Gentils à être circoncis afin d'éviter la persécution qui se rattachait à la doctrine de la croix, au salut gratuit par Christ. Les circoncis étaient des Juifs faisant partie d'une religion reconnue et reçue même dans le monde ; mais devenir les disciples d'un homme crucifié, d'un homme qui avait été pendu comme malfaiteur, et Le confesser comme le seul Sauveur, comment espérer que le monde reçoive cela ? Mais l'opprobre de la croix était la vie du christianisme. Le monde était jugé, il était mort dans son péché ; — le prince de ce monde était jugé ; il n'avait l'empire que de la mort — il était (avec ceux qui le suivaient) l'impuissant ennemi de Dieu. En présence d'un tel jugement, le judaïsme était de la sagesse honorable pour le monde. Satan se fera partisan de la doctrine d'un seul Dieu, et ceux qui y croient se joindront à leurs anciens adversaires, les adorateurs des démons, pour s'opposer à ce nouvel ennemi qui jette l'opprobre sur l'humanité déchue tout entière en la dénonçant comme rebelle à Dieu et comme privée de la vie qui se manifeste en Jésus seul. La croix était la sentence de mort prononcée sur la nature ; et le Juif dans la chair en était blessé même plus que le Gentil, car par elle il perdait la gloire dont il avait été revêtu vis-à-vis des autres hommes à cause de la connaissance qu'il possédait d'un seul vrai Dieu.

Le cœur charnel n'aime pas à souffrir et à perdre la bonne opinion du monde. Un certain degré de lumière est agréé ou toléré par des gens sensés (et par des hommes sincères lorsqu'on ne peut avoir une plus grande lumière), pourvu qu'on n'arbore pas des prétentions qui condamnent tout le monde, et qui jugent tout ce que la chair désire et à quoi elle tient pour son importance. Le monde voudra bien d'un compromis qui accepte plus ou moins la chair, qui ne la juge pas comme morte et perdue, qui reconnaît, si peu que ce soit, que le monde et la chair sont les bases de sa marche. Le monde ne peut pas espérer de lutter contre la vérité qui juge la conscience tout entière, et il acceptera une religion qui tolère son esprit et qui s'adapte à la chair qu'il veut épargner, lors même qu'il faille se soumettre à des sacrifices pénibles, pourvu seulement que la chair elle-même ne soit pas entièrement mise de côté. On se fera fakir, on sacrifiera sa vie, on supportera toutes les privations, toutes les macérations imaginables, pourvu que ce soit le moi qui le fasse, et que Dieu n'ait pas tout fait en grâce, condamnant la chair comme incapable du bien, comme n'ayant rien de bon en elle.

Les circoncis n'observaient pas la loi ; cela aurait été trop fatigant ; mais ils désiraient se glorifier par les prosélytes qu'ils gagnaient à leur religion. L'apôtre n'avait vu dans le monde que vanité, péché et mort ; l'esprit du monde, l'esprit de l'homme charnel, était moralement dégradé, corrompu et coupable, se vantant en lui-même parce qu'il ignorait Dieu. Ailleurs Paul avait vu la grâce, l'amour, la pureté, l'obéissance, le dévouement à la gloire du Père et au bonheur des pauvres pécheurs. La croix lui révélait les deux choses : elle disait ce qu'était l'homme, elle disait ce qu'était Dieu, et ce qu'étaient la sainteté et l'amour. Mais cela était, aux yeux du

monde, la plus entière dégradation, et mettait à bas tout son orgueil. C'était un autre qui, aux dépens de sa propre vie et en supportant toutes les souffrances possibles, avait accompli l'œuvre qui met en évidence l'état de l'homme et ce que Dieu est, de sorte que l'apôtre pouvait donner libre cours à toutes les affections de son cœur sans se vanter de rien, en s'oubliant au contraire lui-même. Ce n'est pas soi-même qu'on glorifie en regardant à la croix de Christ : on est ainsi dépouillé de soi-même. C'est Celui qui a été suspendu à la croix qui était grand aux yeux de Paul. Le monde qui L'a crucifié a par là été vu par l'apôtre dans *son* vrai caractère ; le Christ qui avait souffert sur la croix, s'était aussi montré à lui dans le *sien*. C'est dans cette croix que l'apôtre veut se glorifier, heureux d'être par ce moyen, mort au monde, heureux que le monde ait pris fin, ait été jugé, crucifié et mis à sa place de honte, pour son cœur, comme ce monde le méritait. La foi au Fils de Dieu crucifié vainc le monde.

Pour le croyant, le monde a son vrai caractère ; car, de fait, dans le Christ Jésus, ni la circoncision, ni l'incirconcision n'ont aucune valeur (tout cela a passé avec un Christ mort), mais ce qui vaut c'est une nouvelle création selon laquelle on estime toutes choses comme Dieu les estime. C'est à ceux qui marchent d'après les principes de cette nouvelle création, c'est aux vrais enfants de Dieu, que l'apôtre souhaite la paix. Ce n'était pas l'Israël circoncis selon la chair qui était l'Israël de Dieu. S'il y en avait de ce peuple qui fussent circoncis de cœur, qui se glorifiasse dans la croix, selon les sentiments qui sont de la nouvelle création, ils étaient l'Israël *de Dieu*. Au reste, tout vrai chrétien en était quant à l'esprit de sa marche.

L'apôtre demande finalement qu'on ne le trouble pas à l'égard de son ministère : il portait les stigmates du Seigneur. On sait qu'on marquait un esclave au moyen d'un fer chaud, pour indiquer à quelle personne il appartenait. Les blessures qu'avait reçues l'apôtre montraient clairement et entièrement qui était son Maître. Qu'on ne mît donc plus en question son droit de se dire serviteur de Christ. Touchant appel de celui dont le cœur se sentait blessé de voir mis en question son service envers le Maître qu'il aimait. Au reste, Satan qui avait imprimé ces marques, devait bien les reconnaître, ces belles initiales de Jésus.

L'apôtre enfin, selon l'amour divin qui l'animait, souhaite que la grâce soit avec les Galates, comme étant des âmes chères à Jésus, quel que fût leur état. Mais nous ne trouvons ici aucun épanchement du cœur, comme ailleurs, dans des salutations affectueusement adressées à des chrétiens. C'était un devoir, un devoir d'amour, que Paul accomplissait, mais quels liens de cœur pouvait-il avoir avec des personnes qui cherchaient leur gloire dans la chair, et qui acceptaient ce qui déshonorait Jésus, et affaiblissait et annulait même la gloire de Sa croix ? Sans qu'il le voulût, le courant de l'affection était arrêté. Son cœur se tournait vers le Christ déshonoré, bien qu'il aimât tous les siens en Lui. C'est là le vrai sentiment renfermé dans les derniers versets de notre épître.

Dans l'épître aux Galates, nous avons sans doute Christ vivant en nous, en contraste avec la chair ou le *moi* vivant dans la chair. Mais comme vérité systématique, nous n'avons ni le croyant en Christ, ni Christ dans le croyant. À la fin du chapitre 2, on a l'état pratique du chrétien. Autrement l'épître tout entière est le jugement de tout retour au judaïsme comme identique à l'idolâtrie païenne. La loi et l'homme dans la chair étaient en corrélation. La loi est intervenue entre la promesse et Christ, la semence. Elle était une chose très utile pour éprouver l'homme, mais réellement connue, elle le condamne et le met à mort. Or il a été pleinement fait face à cela en grâce par la croix ; la fin dans la mort de l'homme dans la chair, la fin du péché, en Christ fait péché. Tout retour à la loi était l'abandon de la promesse et de l'œuvre de grâce en Christ ; c'était retourner à la chair comme étant le péché et perdue, c'était retourner à elle comme s'il pouvait y avoir aucune relation entre elle et Dieu ; c'était nier la grâce et même le vrai effet de la loi, et nier aussi le réel état de l'homme prouvé par la croix. C'était le paganisme. Observer les jours, etc. [4, 10], supposait l'homme vivant dans la chair, et n'était pas la fin

du vieil homme par grâce dans la croix. Ensuite nous avons Christ comme notre vie, ou sans cela la mort nous laisserait naturellement sans espérance. Mais nous n'avons pas dans l'épître la position chrétienne, nous en Christ et Christ en nous. C'est la discussion de l'œuvre qui nous amène là et où l'homme est, et sous ce rapport, c'est d'une importance vitale. L'homme dans la chair est totalement en dehors de toute relation avec Dieu, et il ne peut en être formé aucune. Il faut qu'il y ait une nouvelle création.

- 
1. ↑ Doctrine qui est la négation d'une pleine rédemption, qui cherche du bien dans la chair et dans la volonté de l'homme, et de la puissance dans l'homme pour se faire une justice pour Dieu.
  2. ↑ Ce qui se nomme le clergé admettrait volontiers « non de la part des hommes », mais il ne peut admettre « non par l'homme ». Cela frappe à la racine son existence comme tel. Il se vante de descendre de l'homme, mais — et cela est remarquable — non de Paul, le vrai ministre de l'Assemblée, mais, là où l'on insiste le plus sur la chose, de Pierre, l'apôtre de la circoncision. Pierre ne fut pas du tout apôtre des Gentils, et pour autant que nous le savons, il n'alla jamais vers eux.
  3. ↑ Il est d'une importance pratique de remarquer que la mondanité, ou quoi que ce soit qui n'est pas de Dieu, que se permet un homme pieux, apporte tout le poids de sa piété au mal qu'il se permet.
  4. ↑ Les promesses relatives aux bénédictions temporelles d'Israël ont été faites à Abraham et à sa semence, et il y a été ajouté que cette semence serait nombreuse comme les étoiles. Mais ici Paul ne parle pas des promesses faites aux Juifs, mais de la bénédiction accordée aux Gentils. Or la promesse de la bénédiction des Gentils fut faite à Abraham seul, sans mentionner sa semence (Gen. 12) ; et, ainsi que l'apôtre le dit ici, elle fut confirmée à sa semence, sans nommer Abraham (Gen. 22), dans la seule personne d'Isaac, type du Seigneur Jésus, offert en sacrifice et ressuscité, comme Isaac l'a été en figure. Ainsi la promesse a été confirmée non **en** Christ mais **à** Christ, vraie semence d'Abraham (v. 16). C'est de ce fait que les promesses ont été confirmées à Christ, que dépend tout le raisonnement de l'apôtre. On comprend l'importance du fait typique, savoir que la promesse a été confirmée à Isaac après le sacrifice et la résurrection figurée de celui-ci. Sans doute que ce qui a réalisé cette figure, a rendu aussi assurées les promesses faites à David, mais en même temps le mur mitoyen de clôture a été détruit[Éph. 2, 14], désormais la bénédiction peut couler sur les Gentils et, ajoutons-le, sur les Juifs aussi, en vertu de l'expiation accomplie par Christ. Le croyant, fait justice de Dieu en Lui[2 Cor. 5, 21], peut être scellé du Saint Esprit qui avait été promis[Éph. 1, 13]. Une fois qu'on a saisi la portée des chapitres 12 et 22 de la Genèse, en ce qui concerne les promesses de bénédiction faites aux Gentils, on voit très clairement le fondement sur lequel repose l'argumentation de l'apôtre.
  5. ↑ Le sens de la fin du verset 17 n'est pas : de sorte que vous ne faites pas, mais : **afin que** vous ne pratiquiez pas.